



Audit - Expertise comptable - Gestion - Formation

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

sur l'exercice clos le  
31 décembre 2012

du  
**FEDERATION CFTC-CMTE**  
**128 Avenue Jean Jaurès**  
**93500 PANTIN**

**Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes**

8A, rue des petits prés 67300 Schiltigheim • Tél. : +33(0)3 90 20 05 80 • Fax : +33(0)3 90 20 05 89 • [auditoria@orange.fr](mailto:auditoria@orange.fr) • N° formation 426 703 862 67  
SARL au capital de 1000 € Siret : 495 241 853 000 11 TVA intracommunautaire : FR 454 952 418 53 APE : 6920Z RCS Strasbourg TI B 495 241 853

[www.gestion-strategies.fr](http://www.gestion-strategies.fr)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Bureau et qui a pris effet à partir des comptes clos le 31 décembre 2010, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels du « FEDERATION CFTC-CMTE», tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre organisation syndicale à la fin de cet exercice.

## II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment:

- Nous nous sommes assurés de l'exhaustivité des formations et des droits syndicaux enregistrés en produits et du bon rattachement à l'exercice de l'ensemble des autres produits de votre organisation syndicale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Schiltigheim, le 3 septembre 2013

Pour la société AUDITORIA

Dan GOMPEL

Commissaire aux Comptes



## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 792,80	715,46	1 077,34	1 674,94
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations corporelles	80 947,32	68 766,85	12 180,47	13 941,48
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	140 000,00		140 000,00	140 000,00
TIAP & autres titres immobilisés	47 631,60		47 631,60	47 631,60
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>270 371,72</b>	<b>69 482,31</b>	<b>200 889,41</b>	<b>203 248,02</b>
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				1 256,00
Créances				
Usagers et comptes rattachés	291 996,93	5 500,00	286 496,93	99 704,60
Autres créances	199 839,17	153 312,60	46 526,57	154 110,42
Divers				
Valeurs mobilières de placement	191 200,00	1 200,00	190 000,00	186 643,00
Disponibilités	268 952,32		268 952,32	338 216,95
Charges constatées d'avance	4 495,60		4 495,60	5 098,67
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>956 484,02</b>	<b>160 012,60</b>	<b>796 471,42</b>	<b>785 029,64</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 226 855,74</b>	<b>229 494,91</b>	<b>997 360,83</b>	<b>988 277,66</b>



## Bilan

	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
<b>PASSIF</b>		
Fonds syndicaux	863 811,99	863 811,99
Report à nouveau	-364 222,54	-267 114,50
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>14 044,45</b>	<b>-97 108,04</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>513 633,90</b>	<b>499 589,45</b>
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour charges	34 072,00	46 044,00
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>34 072,00</b>	<b>46 044,00</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	1 243,82	198,86
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 243,82	198,86
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	236 383,95	366 173,16
Dettes fiscales et sociales	22 064,74	18 903,22
Autres dettes	121 952,81	26 033,77
Produits constatés d'avance	68 009,61	31 335,20
<b>DETTES</b>	<b>449 654,93</b>	<b>442 644,21</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>997 360,83</b>	<b>988 277,66</b>



## Compte de Résultat CFTC CMTE

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois
Production vendue	116 494,00	131 185,58
Subventions d'exploitation		120 000,00
Reprises et Transferts de charge	290 316,13	213 663,18
Cotisations	158 416,32	158 035,09
Dons	357,00	91,00
Formation	290 930,28	269 926,99
Droit Syndical	305 645,68	280 570,19
Autres produits	18,83	15,86
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 162 178,24</b>	<b>1 173 487,89</b>
Autres achats non stockés et charges externes	898 417,72	952 485,66
Impôts et taxes	615,54	16,37
Salaires et Traitements	96 001,38	92 443,40
Charges sociales	37 914,23	34 515,47
Amortissements et provisions	5 766,79	29 592,46
Autres charges	126 113,50	247 824,56
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 164 829,16</b>	<b>1 356 877,92</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-2 650,92</b>	<b>-183 390,03</b>
Produits financiers	6 693,30	46 172,12
Charges financières	56,17	3 246,12
<b>Résultat financier</b>	<b>6 637,13</b>	<b>42 926,00</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>3 986,21</b>	<b>-140 464,03</b>
Produits exceptionnels	15 459,77	57 608,02
Charges exceptionnelles	3 842,53	14 252,03
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>11 617,24</b>	<b>43 355,99</b>
Impôts sur les bénéfices	1 559,00	
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>14 044,45</b>	<b>-97 108,04</b>
Contribution volontaires en nature		
<b>Total des produits</b>		
<b>Total des charges</b>		



## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FÉDÉRATION CFTC CMTE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012, dont le total est de 997 361 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 14 044 euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/09/2013 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2012 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, du règlement n° 99-03 et de ses règlements modificatifs ainsi que le règlement n° 2009-10 du 03 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



## Règles et méthodes comptables

### Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Elles sont composées de :

Parts de la SCI CFTC : 1 390 parts à 33.54 euros soit un total de 46 620.60 euros,

Parts de la SCI Maison commune CFTC : 1011 parts à 1 euros soit un total de 1011 euros

Avance à la SCI Maison commune : 140 000 euros

Des dépréciations sont constatées au 31 décembre en cas de moins-value latente.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément au principe de prudence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3 %
- Taux de croissance des salaires : 0.40 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : lente



## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

- A la date d'établissement des comptes, nous n'avons toujours pas eu l'information sur le solde à percevoir ou à reverser de l'organisme OPCALIA.

Dans les comptes 2012, ne figurent que l'acompte encaissé pour un montant de 16 565.07 euros.

- En 2011, la somme comptabilisée par la Fédération au profit de la Chimie est de 120 000 euros. Il n'y a que 90 000 euros qui avaient été versé en 2011. En 2012, la somme de 2012 a été versé pour la chimie, mais la Fédération souhaite, par effet rétroactif, ne verser que 120 000 euros en globalité sur les périodes 2011 et 2012. Afin de ne pas perturber la présentation des comptes annuels et pour une meilleure comparaison entre 2011 et 2012, cette plaquette présentera un état des dépenses de la Chimie pour ces deux années, sans l'incidence des montants versés par la Fédération.



## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 793			1 793
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 793</b>			<b>1 793</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 521			7 521
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 033	3 611	1 217	73 427
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>78 554</b>	<b>3 611</b>	<b>1 217</b>	<b>80 947</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	140 000			140 000
- Autres titres immobilisés	47 632			47 632
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>187 632</b>			<b>187 632</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>267 978</b>	<b>3 611</b>	<b>1 217</b>	<b>270 372</b>



## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		3 611		3 611
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>3 611</b>		<b>3 611</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 217		1 217
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>1 217</b>		<b>1 217</b>



## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	118	598		715
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>118</b>	<b>598</b>		<b>715</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 500	1 324		2 824
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	63 112	3 845	1 015	65 943
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>64 612</b>	<b>5 169</b>	<b>1 015</b>	<b>68 767</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>64 730</b>	<b>5 767</b>	<b>1 015</b>	<b>69 482</b>



## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 636 332 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	140 000		140 000
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	291 997	291 997	
Autres	199 839	199 839	
Charges constatées d'avance	4 496	4 496	
<b>Total</b>	<b>636 332</b>	<b>496 332</b>	<b>140 000</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
Clients- Factures à établir	2 000
Divers Pdts A Recevoir	140 887
Ndf à rembourser	1 581
Print Platinum	10 477
<b>Total</b>	<b>154 945</b>

	Valeur historique	Valeur liquidative	Gains latents	Pertes latentes

	Nombre	Cours unitaire d'achat	Valeur boursière unitaire	Valeur boursière du portefeuille	Plus-value latente

## Notes sur le bilan

## Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	168 520		8 507	160 013
<b>Total</b>	<b>168 520</b>		<b>8 507</b>	<b>160 013</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation			5 150	
Financières			3 357	
Exceptionnelles				



## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Fonds syndicaux				
Fonds statutaires	863 812			863 812
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
<b>Total fonds sans droit reprise</b>	<b>863 812</b>			<b>863 812</b>
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
<b>Total fonds avec droit reprise</b>				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	-267 115		97 108	-364 223
Résultat de l'exercice	-97 108	111 152		14 044
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
<b>Total fonds associatifs</b>	<b>499 589</b>	<b>111 152</b>	<b>97 108</b>	<b>513 634</b>



## Notes sur le bilan

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	46 044		11 972		34 072
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>Total</b>	<b>46 044</b>		<b>11 972</b>		<b>34 072</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation			11 972		
Financières					
Exceptionnelles					



## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 449 655 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 244	1 244		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	236 384	236 384		
Dettes fiscales et sociales	22 065	22 065		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	121 953	121 953		
Produits constatés d'avance	68 010	68 010		
<b>Total</b>	<b>449 655</b>	<b>449 655</b>		

(\*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(\*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :

(\*\*) Dont envers les associés

## Charges à payer

	Montant
Fourn.Fts Non Parvenues	58 507
Banque - Intérêts courus à payer	154
Dettes provis. pr congés à payer	5 186
Charges sociales s/congés à payer	2 023
IJSS	544
<b>Total</b>	<b>66 414</b>



## Notes sur le bilan

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Const.Avance			
Axcom 1tr 2013	2 870		
Neopost Mach à affranchir 1 sem 2013	1 625		
<b>Total</b>	<b>4 496</b>		

## Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Pdts Const Avance			
Print Platinum 2013	10 477		
Riso 2013 à 2016	57 533		
<b>Total</b>	<b>68 010</b>		



## Valeurs mobilières de placement

### Valeurs mobilières de placement

Au 1 janvier, les valeurs mobilières de placement étaient évaluées à leur valeur de 186 643 €

Les mouvements de l'année sur les valeurs mobilières de placement ont été évalués au coût unitaire moyen pondéré pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions.

Les cessions ont été de 0 euros ayant générées une plus values de 0 euros

Des dépréciations sont constatées en fin d'exercice en cas de moins-value latente. Au 31 décembre, une dépréciation de 1 200 euros a été provisionnée sur les valeurs mobilières Drakkar..

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément au principe de prudence.

Au 31 décembre, les valeurs mobilières de placement étaient évaluées à leur valeur réelle de 190 000 €



## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

### Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 4 904 euro

### Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

### Charges et Produits exceptionnels

### Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 004	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	202	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 454
<b>TOTAL</b>	<b>1 207</b>	<b>1 454</b>



## Informations relatives au compte de résultat

### Informations relatives au compte de résultat

#### 1 Ressources annuelles

La Fédération a perçu 1 184 331,31 € de ressources annuelles comme le présente le tableau ci-dessous :

Cotisations reçues	158 416,32
Production vendue	116 494,00
Reprise prov et transfert de charges	290 316,13
Dons	357,00
Formation	290 930,28
Droit Syndical	305 645,68
Produits exceptionnels	15 459,77
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitations perçus	18,83
Produits financiers perçus	6 693,30
<b>Total des ressources</b>	<b>1 184 331,31</b>

#### 1.1 Fait générateur de la comptabilisation des cotisations

Le système informatique Inaric (Identifiant National de l'Adhérent pour un Réseau Informatique Confédéral), n'est plus opérationnel depuis le printemps 2012 en ce qui concerne le circuit unique.

Les cotisations des syndicats sont encaissées par la Fédération, qui les reverse ensuite à la Confédération. Celle-ci, par le biais de bordereaux, leur reverse leur quote part fédérale.

En conformité avec le règlement n° 2009-10 du CRC, l'individualisation par structures Cftc des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre.

#### 1.2 Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n°



## Informations relatives au compte de résultat

2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales -), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

### 2 Contributions en nature

La Fédération a bénéficié au cours de l'exercice de :

- de mises à dispositions de 7 personnes,

Ces contributions en nature ne sont pas comptabilisées dans les comptes de la Fédération

La Fédération par simplification ne valorise pas l'action de ses bénévoles, car leurs actions sont suffisamment connues et reconnues pour qu'une mention qualitative lui paraisse suffisante.

- Mises à disposition de personnes

Il y a 7 personnes mises à disposition par EDF- GDF mais il n'y a plus de convention formalisée depuis 2009.

- Mises à dispositions de biens meubles et/ou immeubles
- NEANT

- Valorisation des contributions en nature

NEANT



**Informations relatives au compte de résultat**



## Autres informations

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 3 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres				
Employés		3	3	3
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
<b>Total</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

### Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 40 heures dont 220 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

